

SAISON EN SALLE

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 janvier 2026 à Eaubonne - Athletica

Ces championnats se déroulent conformément à la réglementation des Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées en Salle (cf. Règlement des Compétitions Nationales).

PROGRAMME	Pentathlon	CAF – JUF – ESF – SEF
	Heptathlon	CAM – JUM – ESM – SEM

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés pour chaque catégorie sera le suivant :

CAF	JUF/ESF/SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
30	30	30	15	15	15

Note : pour les JUF/ESF/SEF : il y aura au moins 6 athlètes JUF et 6 athlètes ESF qualifiés

Une liste des qualifiables sera publiée le mercredi 24 décembre 2025. Les clubs **devront confirmer la participation** de leurs athlètes avant le mardi 6 janvier 2026 à 23h59. A l'issue de ce délai, la LIFA publiera **la liste des qualifiés définitifs** en fonction des athlètes confirmés et des quotas de qualification pour chaque épreuve. La liste des qualifiés sera publiée le mercredi 7 janvier 2026.

Attention, les athlètes ne sont plus qualifiés par défaut. Il conviendra désormais de confirmer la présence de vos athlètes.

Modalités de qualification :

1/ Les qualifications se feront aux bilans sur la base des performances réalisées entre le 1^{er} septembre 2025 et le 21 décembre 2025, lors des compétitions d'Épreuves Combinées en salle.

2/ Les athlètes devront avoir réalisés les performances minimums suivantes :

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
2400 pts	2400 pts	2400 pts	2400 pts	3250 pts	3300 pts	3500 pts	3500 pts

3/ Performances réalisées lors de la saison hivernale ou estivale 2025 :

Ces performances seront qualificatives sur la base du classement fédéral de l'athlète sur un Pentathlon ou un heptathlon ou sur un décathlon en 2025. Le tableau ci-après indique les minima de classement à prendre en compte pour pouvoir effectuer une demande d'engagement. **Un formulaire d'engagement devra être rempli et expédié par le club à la LIFA.**

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
R1	IR4	IR1	IR1	R1	IR4	IR1	IR1

Demande de qualification exceptionnelle

Pour toute autre demande, il est nécessaire de déposer une demande de qualification exceptionnelle (voir modalités page 4) qui doit être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Demande d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le lundi 5 janvier 2026

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Dimanche 21 décembre 2025 à 23h59**

La liste des **qualifiables** sera diffusée le mercredi 24 décembre 2025
Elle figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr>

**** LA LISTE DÉFINITIVE DES ATHLÈTES QUALIFIÉS sera fixée le mercredi 7 janvier 2026**

Tout forfait (non justifié) sera pénalisé selon le barème en vigueur